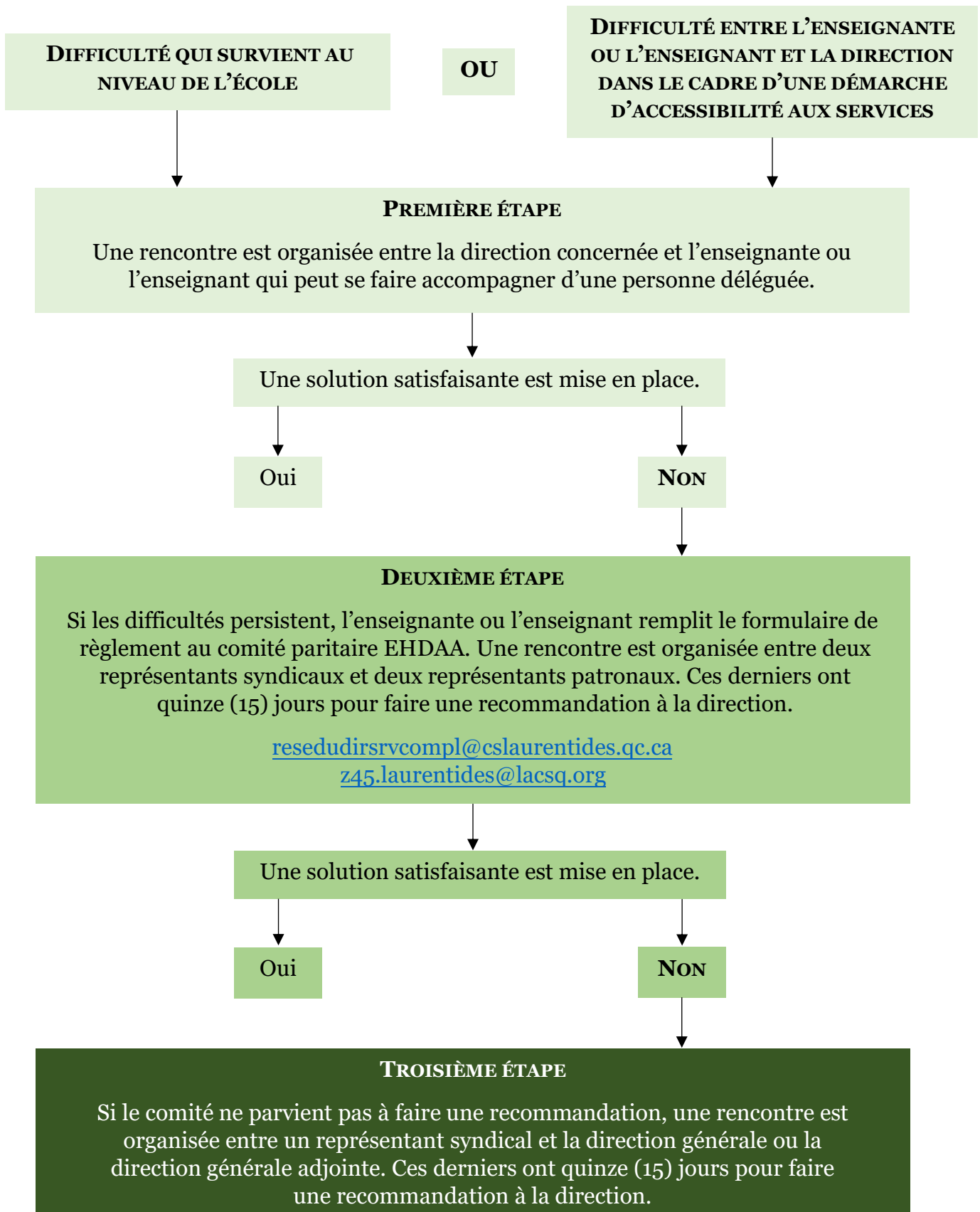


MÉCANISME DE RÈGLEMENT (8-8.00)



Service des ressources humaines

Centre de services scolaire des Laurentides
13, rue St-Antoine
Sainte-Agathe-des-Monts (Qc) J8C 2C3

- En cas de difficulté de fonctionnement au niveau du comité EHDAA école, le comité peut soumettre le cas au comité paritaire EHDAA (8-9.05 F)
- Dans le cadre d'une démarche d'accessibilité aux services ou de la reconnaissance d'un élève, l'enseignante ou l'enseignant concerné peut, si elle ou il le juge opportun, faire part, par écrit, de son insatisfaction au comité paritaire EHDAA (8-9.08 B ou C).

Nom de l'enseignant (e) :

Nom de l'école :

Nom de la direction :

Objet de la demande :

N.B. Joindre le formulaire de signalement et/ou tous les documents pertinents sur lesquels les renseignements nominatifs de l'élève n'apparaîtront pas.

Signature :

Date :

c.c. Syndicat des enseignantes et enseignants des Laurentides
Direction adjointe des services éducatifs et complémentaires
Direction d'école